

226C1121
FR0000125585-FS0666

23 juillet 2026

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

CASINO GUICHARD-PERRACHON

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 juillet 2026, la société Trinity Investments Designated Activity Company (« Trinity »)¹ (3 George's Dock, I.F.S.C., Dublin 1, Irlande) a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 juillet 2026, le seuil de 10% des droits de vote de la société CASINO GUICHARD-PERRACHON et détenir 44 387 162 actions CASINO GUICHARD-PERRACHON représentant autant de droits de vote, soit 11,07% du capital et 7,23% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Attestor Limited	0	-	0	-
Trinity	44 387 162	11,07	44 387 162	7,23
Total Trinity	44 387 162	11,07	44 387 162	7,23

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total de droits de vote de la société CASINO GUICHARD-PERRACHON.

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, Trinity a précisé détenir 1 446 364 132 « BSA #1 » CASINO GUICHARD-PERRACHON exerçables jusqu'au 27 mars 2028, un BSA #1 donnant le droit à souscrire à une action nouvelle CASINO GUICHARD-PERRACHON au prix unitaire de 0,0461 € par action (soit un maximum de 14 463 641 actions - hors ajustement légaux et contractuels, le cas échéant – tels que décrit dans la note d'opération visée par l'AMF le 12 mars 2024 sous le numéro 24-068).

¹ Société de droit irlandais dont la société de gestion est Attestor Limited (« Attestor »).

² Sur la base d'un capital composé de 400 964 379 actions représentant 613 959 108 de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.